



FLAH INFO.

Berkani C-34.

Arcueil le 29/06/2017

CCPAD du 29 juin 2017

Aujourd'hui a eu lieu la commission consultative paritaire d'avancement et de discipline des agents Berkani C 34.

Seuls les représentants CGT titulaires et suppléante étaient présents.

Cette commission a traité de divers points.

Rémunération nette maintenue (RNM):

Nous avons relancé nos demandes répétées concernant le remboursement des cotisations sociales indûment prélevées. La DRH-MD s'engage à régulariser les agents à l'automne 2017 afin de pouvoir proposer à l'issue le contrat 84/16, **pour lequel nous sommes toujours opposés car illégal.**

Dossiers Berkani C-34 non réglés:

A ce jour d'après les informations transmises par le ministère des Armées, 69 dossiers sont encore en « souffrance »,

9 dossiers en attente de pièces complémentaires depuis 2015.

22 propositions « GRIMLER » en attente de validation par les agents.

38 avenants à transmettre aux agents pour signature et mise en paiement. Sur ce point nous avons demandé la possibilité que le CMG de gestion transmette les documents (avenant et lettre de demande de levée quadriennale) en envoi commun, ce qui pourrait faire gagner du temps pour la procédure de mise en paiement (La DRH-MD se renseigne sur cette possibilité).

Nous avons renouvelé notre demande de transmission par l'administration de l'identité des agents qui n'auraient pas renvoyé les documents souhaités afin de pouvoir éventuellement les contacter.

Loi « SAUVADET » :

Cette loi est prorogée jusqu'au mois de mars 2020.

Nous avons demandé la possibilité d'une entrée dans le grade d'ATPMD2.

Le Mindef persiste dans l'ouverture des concours « Sauvadet » dans les plus bas grades et pour certains corps seulement, malgré les candidats potentiels pour des grades et des corps plus élevés. Il nous a été confirmé qu'il n'y aurait pas de concours ouverts en ATPMD2.

Afin de permettre aux agents occupants des fonctions de catégorie supérieure, une étude sera faite au cas par cas. Il sera à la charge de l'agent de motiver son N+2 (notateur) afin d'obtenir une attestation certifiant la véracité de la fonction et donc du niveau occupé (A, B ou C).

Cette attestation devra être transmise au CMG concerné, qui aura préalablement reçu des directives de la DRH MD afin que la simulation proposée à l'agent pour l'entrée éventuelle dans le corps de fonctionnaire soit en corrélation avec le poste occupé. Une fois ces conditions réunies, l'agent pourra enfin prétendre à passer ce concours.

Information :

Les fédérations qui valident la bascule des agents Berkani en contrat 84/16 ne valident pas à ce jour la bascule des agents décret 49 sous ce même contrat 84/16 et proposé par l'administration.

Ce qui est bon pour les uns ne l'est pas pour les autres et notamment quand on est concerné !!!

Complément de rémunération annuel :

La CGT a réitéré sa demande concernant l'octroi d'un complément de rémunération annuel comme celui versé aux agents « Berkani » du ministère de l'écologie.

Réponse de l'administration : » La politique actuelle du MINDEF ne tend pas vers la création de nouvelles primes au sein du régime indemnitaire de ses agents sous contrats »

Selon que l'on soit BKN C-34 au Mindef ou dans un autre ministère, le mode de gestion n'est pas identique. **Allez savoir pourquoi.**

Le rapport de force est à inverser, rien ne se gagnera sans l'investissement de tous.

LES ELUS CGT, TOUJOURS A VOS COTES

Pour les élus CGT

Patrick LLORENTE (BAN HYERES).

Patrice GEUTIER (GSBDD ROCHEFORT).

Sylvie CASTILLE (GSBDD CHERBOURG).